



PRESS RELEASE

FOOTBALL

CHELSEA FC ET GAËL KAKUTA FONT APPEL AU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 22 octobre 2009 - Chelsea Football Club et Gaël Kakuta ont fait appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) contre la décision rendue par la Chambre de résolution des litiges de la FIFA le 27 août 2009. Chelsea FC et Kakuta ont également déposé une demande de mesures provisoires pour que la décision de la FIFA soit suspendue jusqu'à ce que le TAS rende sa décision finale. Une décision sur la requête de mesures provisoires sera probablement rendue par le TAS au début du mois de novembre.